

Lundi 7 octobre à 14 h

**COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA
FORMATION ET DES SPORTS**

(M. le Ministre Antoine)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Hervé JAMAR sur la désignation des membres du Conseil de la Fiscalité
et des Finances de Wallonie

Gilles MOUYARD sur la mise en place d'une nouvelle taxe régionale sur
les pylônes d'antennes GSM et les mâts d'éoliennes

Gilles MOUYARD sur la suspension du crédit-adaptation

Hervé JAMAR sur la désignation des membres du Conseil de la fiscalité des finances de Wallonie

En date du 20 juin 2013, le Gouvernement wallon devait se prononcer sur la désignation des membres du Conseil de la fiscalité et des finances de la Wallonie.

Or ce point a été reporté.

Pouvez me dire où en ce dossier actuellement ? Quand une décision sera-t-elle prise à cet égard ?

Gilles Mouyard sur la mise en place d'une nouvelle taxe régionale sur les pylônes d'antennes GSM et les mâts d'éoliennes »

Monsieur le Ministre, en date du 18 septembre dernier, j'ai interrogé en séance plénière de notre Parlement, le Ministre Président, monsieur Rudy Demotte, sur les répercussions que pourrait avoir l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, dans le litige qui opposait la commune bruxelloise d'Auderghem, qui souhaitait percevoir des taxes sur les antennes GSM, à l'opérateur Belgacom.

En effet, la Cour a dans son arrêt donné raison à l'opérateur, car elle estimait que la mobilophonie « relève du secteur public » et qu'une commune « ne peut chercher à l'entraver par l'adoption de taxes communales, sous peines d'excès de pouvoir ».

Dans sa réponse monsieur Demotte m'indiquait que la taxe régionale sur les pylônes GSM n'était qu'une décision de principe. Aujourd'hui, dans le cadre des discussions budgétaires cette dernière est devenue effective.

Nous avons aussi appris qu'une partie de cette nouvelle taxe régionale sur les pylônes GSM et les mâts d'éoliennes reviendrait aux communes. Pourriez-vous m'indiquer quel pourcentage de cette taxe reviendrait aux pouvoirs locaux ?

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Ne craignez-vous pas que cette décision fasse aussi l'objet de recours, de la part des opérateurs de mobilophonie et de l'éolien? Comment justifierez-vous cette prise de décision du Gouvernement wallon devant les différentes instances juridictionnelles, face à la nouvelle jurisprudence mise en place par l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles ?

Gilles Mouyard sur la suspension du crédit-adaptation

Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a décidé de suspendre le « crédit-adaptation », dispositif qui couvrait une partie des frais de formation des salariés. Pour l'UCM, il s'agit là d'une décision incompréhensible, qui doit être revue au plus vite.

L'exécutif régional a pris cette décision lors de l'ajustement budgétaire 2013. Le dispositif coûtait à la collectivité plus ou moins 5 millions d'euros. Ce montant a permis de soutenir la formation de près de 14.000 salariés en 2012, soit près de 850.000 heures de formation, 260 entreprises étaient concernées dont 57% étaient des PME.

Cette décision reste pour l'UCM contraire à la volonté d'encourager l'acquisition de compétences indispensables à l'emploi. Car elle va à l'encontre des priorités du Gouvernement fédéral, du plan Marshall wallon et du plan 2022, qui encouragent une véritable culture de formation tout au long de la vie. De plus, le comité de gestion du Forem a été informé de cette décision, sans aucune concertation préalable.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Comment justifiez-vous cette prise de décision du Gouvernement wallon ? Comment expliquez-vous le fait que le comité de gestion du Forem n'ait pas été informé, sans concertation préalable, de cette décision ? Envisagez-vous de revoir cette décision et de rétablir le « crédit-adaptation » lors des prochaines négociations budgétaires ?

